

Soutenez la jeunesse avec nous, grâce à la

TAXE D'APPRENTISSAGE

« Saviez-vous que 13% de la taxe d'apprentissage peut être versée à l'établissement de votre choix ? »

Le P'tit Plat *forme des jeunes de 15 à 25 ans aux métiers de la restauration.*

Les jeunes sont formés par la pédagogie du « *faire pour apprendre* » en situation réelle



Notre projet

L'École de Production **Le P'tit Plat** est un **restaurant, un service traiteur et un snack ouvert à tous** à Petit-Quevilly (76).

Les élèves du P'tit Plat **suivent un cursus de 2 ans à temps complet** afin d'obtenir leur CAP (Diplôme de l'Éducation Nationale) :

- **CAP PSR**
Production et Service en Restaurations
- **CAP Cuisine**
- **Certificat de Spécialisation**
Employé Traiteur.

L'École et l'entreprise sont ici réconciliées. Les jeunes, **accompagnés de leur enseignant « Maître-Professionnel »**, répondent à **de vrais commandes passées par des clients**, particuliers ou professionnels.

Cet ancrage dans la vie économique et le rapport au client **impliquent un haut niveau d'exigence et une responsabilisation des élèves**, qui leur apportent maturité et confiance en soi. **Ils développent ainsi des savoir-faire et des savoir-être essentiels.**

A l'issue de leur formation, **50% d'entre eux choisissent de poursuivre leurs études**, quand les autres font le choix d'entrer dans la vie professionnelle **avec un taux d'embauche avoisinant les 100%.**

Taxe d'Apprentissage 2024

Grâce aux recettes de la Taxe d'Apprentissage 2024 nous avons investi dans la création de la **Certification de Spécialisation Employé Traiteur**, accompagnée de l'acquisition du matériel nécessaire pour garantir une formation de qualité.



Et ce n'est pas fini !

Nous souhaitons mettre en place des formations axées sur les pratiques durables et respectueuses de l'environnement dans le secteur de la restauration.

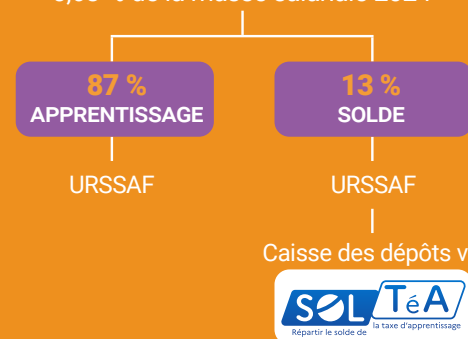
NOUVEAUTÉS

Comment nous verser votre taxe ?

Un nouveau service dématérialisé fluidifie et simplifie le processus de la taxe d'apprentissage pour améliorer la relation établissement/employeur et donc l'avenir professionnel des jeunes.

TAXE D'APPRENTISSAGE 2025

0,68 % de la masse salariale 2024



SOLTÉA est la nouvelle plateforme Nationale dédiée à la répartition du solde de la taxe d'apprentissage.

Les employeurs pourront, par le biais de SOLTÉA, choisir les établissements et formations qu'ils souhaitent soutenir. La Caisse des dépôts effectuera le versement aux établissements bénéficiaires en fonction des choix exprimés.

Découvrez le nouveau service SOLTÉA
Cliquez ici !

N° UAI 0763463B

Merci de votre soutien !



L'École de Production est portée par l'Association Education et Formation.